THE HONOURABLE KIM PATE

Senator for Ontario Algonquin Anishinabe Aki Homeland of the Algonquin Anishinabeg Nation



L'HONORABLE KIM PATE

SÉNATRICE DE L'ONTARIO Algonquin Anishinabe Aki Territoire de la Nation Algonquin Anishinabeg

Communiqué de presse

La loi de Tona est le fruit de plusieurs années d'efforts du Sénat pour protéger les droits de la personne des détenus dans les pénitenciers fédéraux

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

OTTAWA, 21 NOVEMBRE 2024 — Malgré les tentatives pour la faire échouer, comme la femme dont elle porte le nom, <u>la loi de Tona (projet de loi S-230)</u>, a survécu, résistant à une <u>contestation de procédure</u> pour arriver en troisième lecture. Le projet de loi propose des mesures de surveillance judiciaire et de réparation ainsi que des solutions de rechange à l'isolement cellulaire et d'autres formes d'isolement dans les pénitenciers fédéraux.

Comme l'ont confirmé des membres du comité consultatif ministériel, qui sera bientôt dissous, et d'anciens décideurs externes indépendants, il y a cinq ans, le gouvernement promettait dans le projet de loi C-83 de mettre fin à ces pratiques draconiennes dans les pénitenciers fédéraux, mais <u>celles-ci ont été maintenues</u> en toute impunité. En réponse à cela, la loi de Tona propose des mesures cruciales pour protéger les droits de la personne — mesures que le Sénat avait déjà soutenues dans les <u>amendements au projet de loi C-83</u> et dans le <u>rapport du Comité sénatorial des droits de la personne</u> sur les droits de la personne des personnes purgeant une peine de ressort fédéral.

La récente érosion des mécanismes déjà limités de surveillance des pénitenciers fédéraux qui sont prévus dans le projet de loi C-83 fait ressortir l'urgence d'adopter ce projet de loi. Parmi les mesures de surveillance adoptées avec le projet de loi C-83 il y a cinq ans :

- le mandat du comité consultatif ministériel expirera bientôt et le comité sera dissous;
- pas un seul défenseur de la santé mentale de l'extérieur n'a été embauché;
- des personnes bien informées ont indiqué que l'on n'avait pas renouvelé le contrat des décideurs indépendants qui avaient refusé de ratifier des décisions correctionnelles:
- l'examen parlementaire quinquennal du projet de loi C-83 exigé par la loi n'a pas encore débuté.

Le ministre de la Sécurité publique n'a pas réussi à régler les problèmes signalés par son propre comité consultatif (maintenant dissous) et encore moins ceux signalés par l'enquêteur correctionnel quant à l'incapacité du Service correctionnel du Canada à faire respecter la loi. Un autre sujet d'inquiétude tout aussi important est le refus du ministre de répondre aux préoccupations du Comité sénatorial des droits de la personne à propos du peu d'importance que le gouvernement accorde à ces problèmes.

« Tona Mills, dont le projet de loi porte le nom, a survécu à plus de 10 ans d'isolement cellulaire et aux conséquences graves et irréversibles que cela a eu sur sa santé, a déclaré la sénatrice Kim Pate, marraine de la loi de Tona. Aujourd'hui, Mme Mills se meurt d'un cancer en phase terminale. Elle nous adresse un message clair et ferme : il ne faut pas permettre que d'autres personnes se retrouvent dans la situation qu'elle a vécue. Le temps est venu pour le gouvernement fédéral d'exaucer son souhait. »

- 30 -

Renseignements:

Emily Grant
Bureau de la sénatrice Kim Pate
emily.grant@sen.parl.gc.ca
613-995-9220